

PREFET DE SEINE ET MARNE

SOUS-PREFECTURE DE MEAUX
Bureau des affaires générales
Section politiques publiques
BAG/BF n° 10/ () () ()
Affaire suivie par Béatrice FAGNON

10 160 09 83 51
10 160 09 83 82

Mail: beatrice.fagnon@seine-et-marne.gouv.fr

Meaux, le 0.2 FEV. 2011

Réseau Natura 2000 – site « Boucles de la Marne » Désignation du président du comité de pilotage et désignation de l'opérateur en charge de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB)

Réunion du 14 janvier 2011

Relevé de conclusions

Dans le cadre de la mise en place du réseau Natura 2000, le document d'objectifs (DOCOB) pour le site des Boucles de la Marne a été validé par le comité de pilotage le 30 septembre 2010 et approuvé par le préfet le 17 novembre 2010. La phase animation de ce document doit être lancée et un président du comité de pilotage (COPIL) ainsi qu'une structure porteuse chargée de la mise en oeuvre du DOCOB doivent être désignés. C'est l'objet de la réunion qui s'est tenue le 14 janvier 2011 sous la présidence de Mme Liliane QUEINNEC, chef du bureau des affaires générales, représentant le sous-préfet de Meaux.

Etaient présents:

- Mme Geneviève WORTHAM, conseillère régionale;
- M. Jean CALVET, conseiller général;
- M. Jean VANDENBEMPT, 1^{er} adjoint au maire d'Annet sur Marne, délégué au syndicat intercommunal d'études et de programmation pour la révision du SCOT du secteur de Jablines ;
- Mme Mary BICHBICH, adjointe au maire d'Armentières ;
- M. Patrick ROUILLON, maire de Germigny l'Evêque;
- M. Jean-Michel VAVASSEUR-DESPERRIERS, maire d'Isles-les-Meldeuses;
- M. Jean-Michel BARAT, maire de Jablines, président du groupement intercommunal de la base de plein air et de loisirs de Jablines ;
- M. Jean-Marie JACQUEMIN, maire de Lesches, président du syndicat intercommunal pour la valorisation du Marais du Refuge, vice-président de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire;
- M. William LEPRINCE, adjoint au maire de Mareuil les Meaux;
- M. Alain MERAT, conseiller municipal délégué au développement durable, président de la commission développement durable de la communauté d'agglomération du pays de Meaux ;
- M. Christian DUBOIS, adjoint au maire de Précy-sur-Marne;
- M. Jean-Claude BOUVRANDE, 1^{er} adjoint au maire de Saacy-sur-Marne;
- M. Christian TRONCHE, maire de Tancrou, accompagné de M. Paul THOMERET, adjoint au maire ;

- M. Jacques DREVETON, maire de Trilbardou, accompagné de Mme Viviane GATINEAU-SAILLIANT, 1^{ère} adjointe au maire;
- M. Jean-Claude MARCHAND, maire de Vignely, accompagné de M. Jean PIAT, adjoint au maire et de Mme Valérie GOHE, adjointe au maire ;
- Mme Michèle GLOAGUEN, vice-présidente du syndicat mixte pour la révision du schéma directeur de Marne Ourcq, déléguée de la communauté de communes du Pays de l'Ourcq;
- Mme Nathalie DURIEUX et M. Fabrice PRUVOST de la direction départementale des territoires (DDT) service environnement et prévention des risques ;
- M. Olivier PATRIMONIO de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) service biodiversité paysage et ressources naturelles ;
- M. Julien BECKER de la sous préfecture de Torcy;
- M. Benoît LELAURE, chargé de mission Natura 2000 à l'agence des espaces verts.

Etaient absents, excusés:

- M. Vincent EBLE, président du conseil général de Seine et Marne ;
- M. Pascal LEROY, maire de Carnetin;
- M. le maire de Chalifert;
- Mme Jeannine BELDENT, maire de Chamigny;
- M. Henri LENFANT, maire de Charmentray;
- Mme le maire de Condé-Sainte-Libiaire;
- M. le maire de Congis-sur-Thérouanne;
- M. le maire de Dampmart;
- M. Henri ORLOWSKI, maire d'Isles-les-Villenoy;
- M. le maire de Jaignes;
- M. le maire de Luzancy;
- M. le maire de Mary-sur-Marne;
- M. le maire de Méry-sur-Marne;
- M. Gérard GEIST, maire de Sainte-Aulde;
- M. le maire de Thorigny-sur-Marne;
- M. le président de la communauté de communes du Pays Fertois ;
- M. le président du syndicat intercommunal d'études et de programmation de Jablines ;
- M. Jean-Claude GENIES, président du syndicat intercommunal d'études et de programmation Marne Nord.

La réunion est introduite par Mme QUEINNEC, chef du bureau des affaires générales et représentant le sous-préfet de Meaux, qui rappelle brièvement la procédure Natura 2000. Mme QUEINNEC indique que cette réunion a pour objet de désigner le président du comité de pilotage (COPIL) et la structure animatrice en charge de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Avant de procéder à la désignation du président du COPIL, M. PATRIMONIO, DRIEE, fait un rappel de la démarche Natura 2000 :

- la mise en œuvre du DOCOB résulte d'une convention entre l'Etat et la collectivité territoriale retenue et repose sur la gestion des espèces ainsi que sur l'habitat de ces espèces,
- le suivi des incidences et les suivis scientifiques,
- l'intégration de la démarche Natura 2000 dans les documents d'urbanisme,
- le rôle de l'animateur qui sera désigné.

1. DESIGNATION DU PRESIDENT DU COMITE DE PILOTAGE :

Mme QUEINNEC informe que la Région Ile de France propose la candidature de Mme Geneviève WORTHAM à la présidence du comité de pilotage.

Aucune candidature complémentaire n'étant déclarée et aucune opposition n'étant formulée, Mme WORTHAM est élue à l'unanimité présidente du comité de pilotage. Mme QUEINNEC l'en remercie.

2. <u>DESIGNATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE EN CHARGE DE LA MISE EN</u> ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB) :

Depuis 2008, l'élaboration du Document d'objectifs a été portée par la Région Île-de-France via son Agence des espaces verts. Dans un souci de continuité et parce que la Région est fortement impliquée dans la vallée de la Marne (Base de loisirs de Jablines-Annet, forêt régionale des Vallières, domaine régional de Congis-sur-Thérouanne), celle-ci se porte candidate pour prendre en charge la mise en œuvre du DOCOB avec l'Agence des espaces verts à ses côtés.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Régional via l'Agence des Espaces Verts est désigné structure animatrice en charge de la mise en oeuvre du DOCOB.

3. PRESENTATION DU PROGRAMME ANIMATION POUR L'ANNEE 2011 :

M. LELAURE, chargé de mission Natura 2000 à l'Agence des espaces verts, présente le programme de la phase animation du DOCOB et des actions qui seront à mener au cours de l'année 2011.

Ce programme d'actions repose sur plusieurs volets :

- Volet contractualisation (contrat Natura 2000, charte):

L'année 2011 sera l'année de mise en œuvre des premiers contrats Natura 2000.

Par exemple, des contacts ont été pris avec la base de loisirs de Jablines pour mettre en place un contrat de débroussaillage et de pose de clôtures.

D'autre part, un propriétaire privé est intéressé pour implanter 500 mètres de haies.

La communauté d'agglomération de Marne et Gondoire a lancé une réflexion sur l'entretien du Marais du Refuge, un contrat de restauration écologique pourra peut-être être conclu.

Au total, pour l'année 2011, une demande de subvention d'environ 300 000 € au titre des crédits Natura 2000 sera demandée.

- Volet communication:

M. LELAURE distribue en cours de séance la dernière lettre d'informations Natura 2000, lettre publiée 2 à 3 fois par an.

M. LELAURE ajoute qu'un site internet Natura 2000 devrait voir le jour dans le courant de l'année 2011 et précise que des panneaux d'informations Natura 2000 sont disponibles pour un affichage dans les communes.

- Volet suivis scientifiques:

Les suivis ornithologiques vont se poursuivre en 2011.

- Volet évaluation des incidences Natura 2000.
- Volet administratif regroupant l'organisation des réunions du COPIL et la rédaction des comptesrendus.

M. MERAT, mairie de Meaux, demande si toutes les espèces sont comptées, notamment les cormorans, espèce non locale, qui prolifèrent sur les eaux.

Mme DURIEUX, DDT, précise que le cormoran est une espèce protégée causant certaines nuisances notamment pour les pêcheurs et qu'un plan de régulation, dont la demande est faite par la fédération de pêche, est en place depuis plus deux ans en Seine et Marne. La destruction est opérée dans certains sites pour lesquels un quota est attribué pour les plans d'eau ou les rivières.

- M. LELAURE ajoute que les cormorans feront l'objet d'un comptage cette année.
- M. MARCHAND, maire de Vignely, s'interroge sur le comptage des mouettes.

Mme DURIEUX indique que certaines catégories de mouettes sont des espèces protégées.

- M. LELAURE précise que les goélands hivernent dans les boucles de la Marne mais ne s'y reproduisent pas. Il précise qu'il serait absolument inutile de procéder à leur destruction.
- M. PATRIMONIO ajoute que la mouette mélanocéphale est la seule espèce d'intérêt communautaire. Entre 15 et 20 couples sont présents sur le site des Boucles de la Marne. Il rappelle également que les mouettes et goélands posant ces problématiques ne sont pas les espèces d'intérêt communautaire ayant conduit à la désignation du site Natura 2000 des Boucles de la Marne.

En ce qui concerne les goélands présents autour des décharges, la population de ces derniers a explosé avec les décharges à ciel ouvert. Cependant, elle devrait diminuer avec la fermeture de décharges qui sont source de nourriture.

M. PIAT, adjoint au maire de Vignely, demande comment est fixée la liste des espèces à protéger.

Mme DURIEUX répond que cette liste est fixée par le ministère en charge de l'environnement.

Mme QUEINNEC demande comment sont réalisés les comptages.

- M. LELAURE indique que ces comptages sont réalisés de différentes manières selon le type d'espèce et que des protocoles scientifiques encadrent cette pratique.
- M. ROUILLON, maire de Germigny l'Evêque, souhaite savoir qui procède aux comptages des espèces.

Les comptages des espèces sont effectués par des bénévoles ou par la structure animatrice pour les recensements liés à Natura 2000.

M.LELAURE ajoute que des comptages des oiseaux d'eau sont prévus le 16 janvier 2011 (comptages « Wetland International »)

- M. MARCHAND fait remarquer que la chasse étant autorisée ce jour, comment les comptages vont-ils pouvoir se faire avec les chasseurs présents sur le site et demande si les bénévoles opérant les comptages sont autorisés à entrer dans les propriétés privées.
- M. LELAURE répond qu'effectivement s'il y a chasse ce jour là, il y aura moins d'oiseaux sur les plans d'eau. Par conséquent, il se peut que certains sites soient comptés samedi pour éviter les conflits d'usage. Cependant, ce décalage pourra induire quelques biais dans le recensement. Ces comptages se feront des voies et terrains publics. Il ajoute qu'un arrêté préfectoral a été pris pour autoriser les personnes effectuant les comptages à pénétrer dans les propriétés privées non closes pour les inventaires Natura 2000. Toutefois, il peut arriver que certaines personnes bénévoles pénètrent sans

autorisation sur des propriétés privées pour réaliser des comptages. Ils expliquent alors leur démarche et ne rencontrent en général pas de problème même avec les chasseurs.

4. QUESTIONS DIVERSES:

M. TRONCHE, maire de Tancrou, demande comment intégrer le dispositif Natura 2000 dans le plan local d'urbanisme (PLU).

Mme DURIEUX répond que l'intégration des dispositions Natura 2000 devra se faire lors de la prochaine révision du PLU s'il est arrêté. En revanche, si le PLU est en cours d'élaboration, les dispositions Natura 2000 sont d'ores et déjà à prendre en compte.

M. MARCHAND fait remarquer que le PLU de sa commune a été approuvé et qu'il a un projet de bâtiment proche de la zone Natura 2000 dont la hauteur est limitée à 8 mètres en raison des oiseaux présents sur le site. Cependant, il demande une hauteur de 11 mètres, la zone de construction étant située à environ 300 mètres du site Natura 2000.

La DDT répond qu'en dehors de la zone Natura 2000, la différence de hauteur de ce bâtiment ne devrait pas être impactante sur les espèces Natura 2000.

M. MARCHAND demande si le projet d'étendre le site Natura 2000 est toujours d'actualité.

M. LELAURE répond qu'il s'agit d'un sujet dont il faudra discuter et débattre au cours de l'année 2011 et qu'il existe un projet d'extension de la zone Natura 2000 sur les communes de Vignely et de Changis sur Marne. Cependant, il est préférable de passer à l'action dans le site existant avant d'étendre la zone Natura 2000.

M. PIAT demande si la région va participer aux coûts engendrés par les études d'incidences Natura 2000 qui sont à réaliser pour intégrer le dispositif Natura 2000 dans les documents d'urbanisme. M. PIAT précise que la réalisation d'une étude environnementale a représenté un coût, pour sa commune, de 12 500 Euros.

M. DREVETON, maire de Trilbardou, ajoute que les documents à réaliser dans le cadre de la révision du PLU représentent un coût certain et que l'argent ainsi dépensé pour cette réalisation est de l'argent en moins pour l'investissement de la commune.

Les coûts annoncés par les bureaux d'études paraissent exagérés.

Mme WORTHAM, conseillère régionale, répond que Natura 2000 est une disposition d'ordre européen. L'Europe a chargé notamment la France de mettre en œuvre des mesures pour préserver les espèces qu'elle a listées. La région ou le conseil général ont l'obligation d'appliquer les décisions communautaires mais ils ne pourront pas financer les surcoûts.

M. PATRIMONIO ajoute que l'essentiel des éléments nécessaires pour la réalisation des évaluations d'incidences Natura 2000 est présent dans le DOCOB qui doit servir de base.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme QUEINNEC remercie l'ensemble des participants et lève la séance.

Pour le Sous-Préfet et par délégation, Le chef du bureau des affaires générales

Liliane QUEINNEC